

Collège Notre-Dame de Basse-Wavre

Objets : * Elections 2016 de la délégation parentale au sein du Conseil de Participation.
 * Rappel de cotisation.

Chers parents,

Le Comité de l'Association des Parents a le plaisir et le devoir d'organiser les élections de la délégation parentale au sein du Conseil de Participation du Collège : il s'agit d'un organe de dialogue entre tous les partenaires impliqués dans l'éducation de nos enfants offrant une opportunité unique pour les parents d'être représentés et actifs au sein du collège.

Nous invitons TOUS les parents à participer à cette élection en se portant candidat pour 1 des 10 postes (5 Effectifs / 5 Suppléants) à pourvoir.

Veillez pour le vendredi 15 janvier 2016 au plus tard envoyer :

1. vos coordonnées + nom et classe de vos enfants inscrits au collège ;
2. un texte de quelques lignes expliquant la/les motivation(s) qui vous ont amené(e)s à poser votre candidature. Afin de « personnaliser » toutes les candidatures il sera retranscrit sur les bulletins de vote.

A l'attention de Madame Sophie Marmann, Présidente de l'AP : info@ap-cndbw.be.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale de l'A.P. **le mardi 19 janvier 2016** à 19H30 dans la salle de fête du Collège.

En annexe, vous trouverez des informations complémentaires au sujet du Conseil de Participation.

D'autre part, dans le courrier du 19 octobre 2015, nous vous rappelions l'utilité de l'Association des Parents au sein du Collège (site web, repas d'accueil des premières, drink de fin d'année des rhétos, aide pour acquérir du matériel, ...).

Nous invitons TOUS les parents à verser une cotisation permettant de financer toutes ces initiatives qui visent à améliorer le quotidien de nos enfants.

La cotisation annuelle minimale s'élève à 10 € par famille.

Le n° de compte est le suivant : **IBAN BE69 360 - 1033995 - 78.**

Soyez assurés que votre contribution sera directement utilisée au bénéfice de nos enfants.

En espérant vous avoir convaincus de participer activement à la vie du Collège, nous vous souhaitons, Chers Parents, une très heureuse année 2016 !

Les membres de l'Association des Parents

Compétences du Conseil de Participation, mode et d'élection et critères de participation

Suite au décret de l'enseignement fondamental instauré en 1998, un Conseil de Participation s'est mis en place au Collège ainsi que dans toutes les écoles belges.

Quelles sont les compétences du conseil de participation ?

- Formuler des avis au sujet du projet d'établissement c'est-à-dire les projets éducatifs, pédagogiques de l'école ainsi que le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur. Ensuite amender, évaluer et adapter ce projet à l'évolution de l'école. Dès lors, les thèmes qui sont abordés dans cette instance concernent directement la vie quotidienne de l'école et préparent son avenir et celui de vos enfants.
- Emettre un avis sur le rapport d'activités de l'école de l'année écoulée.

Ce conseil de participation regroupe 5 membres représentant les enseignants, 1 membre représentant le personnel ouvrier et administratif, 5 membres du pouvoir organisateur, 5 élèves choisis parmi les élèves et 5 membres représentant les parents.

La durée du mandat des représentants des parents est de 2 ans.

Mode d'élection des membres représentant les parents :

Les parents - au nombre de 5 effectifs et 5 suppléants - sont élus par bulletin et les résultats sont proclamés lors de l'Assemblée Générale des Parents (le 19 janvier à 19H30 dans la salle de fête du Collège). Chaque parent du collège peut participer au scrutin et/ou se porter candidat.

Pour poser sa candidature, il faut remplir les critères suivants :

- être parent d'élève au Collège Notre-Dame de Basse-Wavre - section humanité
- ne pas faire partie du Conseil d'administration, du Pouvoir Organisateur, des enseignants ni du personnel administratif ou ouvrier du Collège Notre-Dame de Basse-Wavre
- participer de manière régulière aux réunions du Conseil de Participation (3 réunions à +/- 18h00 de 2h max par an)
- être attentif aux besoins de l'école, des enfants et des parents
- représenter l'ensemble des parents
- exposer de manière succincte ses motivations aux parents présents.

Si le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de postes à pourvoir, les candidats sont élus d'office.